

## Règlement des encarts publicitaires dans le journal municipal « Grézieu-Le Mag »

La commune de Grézieu-la-Varenne publie le journal « Grézieu-Le Mag » une fois par trimestre environ, à destination de ses habitants et de ses entreprises. Le tirage est de 2 900 exemplaires environ.

Ce bulletin a vocation à informer des événements à venir, des actualités communales et associatives et des services disponibles dans la commune.

Toute entité juridique ayant une activité commerciale (entreprises, associations, commerçants et artisans), peut y faire figurer des encarts publicitaires selon des tarifs fixés par le Conseil municipal.

Les structures installées à Grézieu-la-Varenne seront prioritaires dans l'attribution des emplacements.

### 1- Conditions techniques

- Pour publier une annonce publicitaire, l'entreprise demandeuse doit renvoyer, dûment rempli, et dans le délai indiqué par les services municipaux, le bon de commande édité par la mairie.
- L'encart publicitaire est fourni dans les conditions techniques précisées sur le bon de commande.
- Les visuels publiés restent la propriété de l'annonceur, qui en conserve les droits exclusifs.
- En cas de non-respect des spécifications techniques, de qualité de définition non conforme des images, la commune décline toute responsabilité quant au rendu de l'impression.
- Le directeur de la publication se réserve également le droit de surseoir à la parution d'une annonce non remise dans les conditions requises.
- Les services municipaux n'effectuent aucune intervention sur le document remis.

## 2- Placement des encarts

- Les services municipaux procèdent à la mise en page des encarts en fonction des contraintes éditoriales. L'annonceur ne peut émettre de souhait quant à la place de son message publicitaire.
- L'insertion publicitaire est transmise à l'annonceur avant publication pour la signature d'un bon à tirer (BAT) dans les délais demandés par les services municipaux. A défaut de réception du BAT, le visuel ne sera pas publié mais la commande reste valable et l'insertion soumise à règlement.
- Si une publicité n'a pu être intégrée par manque de place dans le bulletin municipal, l'annonceur concerné en sera informé.

## 3- Tarifs

- Les tarifs varient en fonction de la taille de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal.
- Ils sont fixés par le Conseil municipal, qui peut également les réviser, ils ne sont pas négociables. Ils sont dégressifs en fonction du nombre de parutions (entre une et quatre).

## 4- Facturation

- Les espaces publicitaires sont facturés via l'émission d'un titre de recette par le service financier, après publication et un exemplaire du bulletin municipal est remis à l'annonceur.

## 5- Responsabilités

- Les messages publicitaires doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur.
- Le directeur de publication peut également, sans avoir à en justifier, refuser de publier une annonce notamment s'il considère qu'elle risque de porter atteinte à la réputation, à l'intérêt moral ou matériel de l'administration communale ou à ses représentants.
- L'annonceur ne peut en aucun cas tenir la commune responsable quant aux infractions au Code de la propriété intellectuelle, ainsi que toute atteinte au droit à l'image.
- L'annonceur reconnaît et accepte que l'éditeur puisse offrir des services de publications d'espaces publicitaires et de conception d'encarts à des tiers, qui peuvent fournir des produits ou services similaires.

**Tarifs 2022 des encarts publicitaires dans le journal municipal  
« Grézieu-Le Mag »**

| Format des encarts | Tarif<br>1 parution | Tarif<br>2 parutions | Tarif<br>3 parutions | Tarif<br>4 parutions |
|--------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 9 x 3 cm           | 110 €               | 210 €                | 300 €                | 380 €                |
| 9 x 6.5 cm         | 200 €               | 376 €                | 528 €                | 640 €                |
| 9 x 13.5 cm        | 350 €               | 650 €                | 900 €                | 1 100 €              |
| 19 x 6.5 cm        | 350 €               | 650 €                | 900 €                | 1 100 €              |
| ½ page             | 600 €               | 1 100 €              | 1 500 €              | 1 800 €              |
| 1 page             | 1 000 €             | 1 800 €              | 2 400 €              | 2 800 €              |